Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 059-215903758-20251208-2025_HB_1329-DE

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.
C.C.A.S
Centre communal d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 8 décembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Qui ont donné procuration : 2
Présents : 12
Qui ont pris part au vote : 14

Date d'affichage : 27/11/2025
Date de convocation : 27/11/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 8 décembre à 17 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Jacqueline CRETEUR, Bernadette DEHAENE, , Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Frédérique FERREIRA.

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Notice explicative

Objet : Demande de subvention

La commune de MARCHIENNES labellisée *Ville Amie des Aînés*, poursuit la mise en œuvre de son plan d'action pluriannuel tel que présenté lors du dernier Conseil d'administration du CCAS en date du 22 septembre 2025. Aussi, afin de garantir la réalisation des actions prévues et de renforcer l'accompagnement des aînés dans les différents domaines identifiés, il est proposé de solliciter le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS) porté conjointement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

Cette demande vise à obtenir un soutien financier pour accompagner la collectivité dans la mise en œuvre concrète des engagements pris dans le cadre du label, en cohérence avec les orientations adoptées par le Conseil d'administration. Elle permettra de donner une traduction opérationnelle aux projets inscrits dans le plan d'action et de consolider la dynamique engagée en faveur du bien-vieillir sur le territoire.

048/2025

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 059-215903758-20251208-2025_HB_1329-DE

Délibération : 17/2025
Objet : Demande de subvention
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la démarche Ville Amie des Aînés,
Vu l'obtention par la commune du label Ville Amie des Aînés, reconnaissant l'engagement du CCAS et de la collectivité en faveurs des personnes âgées,
Vu le plan d'action pluriannuel présenté lors du dernier Conseil d'administration

Considérant la volonté du CCAS de continuer les actions engagées et de développer de nouveaux projets en faveur des aînés,
Considérant que le FATIS (Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets favorisant le bien-vieillir,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : **D'approuver** le dépôt d'une demande de subvention auprès du FATIS afin de financer les actions inscrites dans le plan d'action pluriannuel "Ville Amie des Aînés", tel que présenté lors du dernier Conseil d'administration.

Article 2 : **D'autoriser** le Président du CCAS ou son représentant à signer tout document nécessaire au dépôt et au suivi de cette demande de subvention.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois, et an que dessus
Le Président du Centre Communal
D'Action Sociale,
Laurent MARTINEZ

MAIRIE DE MARCQ-EN-BAROEUL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

049/2025